

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **8 juin 2026**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2026-06-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 mai 2026
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de mai 2026
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption du règlement no 08-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations

- 5.2 - Adoption du règlement no 09-2026 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 5.3 - Avis de motion du projet de règlement no 10-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 12-2022
- 5.4 - Avis de motion du projet de règlement no 11-2026 modifiant le règlement de construction no 10-2022
- 5.5 - Avis de motion du projet de règlement no 12-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
- 5.6 - Budget 2025 de l'OH Montmagny-Bellechasse en date du 13 mai 2026
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Programme du Fonds régions et ruralité, travaux d'aménagement de la halte Village-relais
 - 6.2 - Développement phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau, plan topographique et de lotissement
 - 6.3 - Opposition au projet de règlement concernant le gaz naturel
 - 6.4 - Bail emphytéotique avec Le Havre du Lac Vert, protocole d'entente
- 7 - SERVICE PUBLIC
 - 7.1 - Servitude en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. sur le lot 6 625 893
 - 7.2 - Approvisionnement en eau potable, remplacement de la pompe du puits #2
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
 - 8.1 - Dépôt du rapport annuel 2025 de la bibliothèque municipale
 - 8.2 - Bibliothèque municipale, remerciements aux bénévoles 2026
 - 8.3 - Soutien financier pour favoriser les activités locales soulignant la présence et l'apport des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes
 - 8.4 - Dépôt du bilan financier du souper remerciements aux bénévoles 2026
 - 8.5 - Demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, réfection d'un terrain de tennis et de pickleball
 - 8.6 - Panneau incendie pour l'aréna J.E. Métivier
 - 8.7 - Demande au programme nouveaux horizons pour les aînés, bancs de parc
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - 9.1 - Demande de contribution financière exceptionnelle de la Coop Santé des Monts de Bellechasse
 - 9.2 - Demande du tournoi de golf IPL Shoeller 2026
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-06-02 3.1 - Séance ordinaire du 11 mai 2026

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2026-06-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de mai 2026

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 645 362.85 \$ et des salaires de 115 132.82 \$ en date du 8 juin 2026 pour les dépenses de mai 2026.

5 - ADMINISTRATION

2026-06-04 5.1 - Adoption du règlement no 08-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland désire faire la mise à jour de son règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 08-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-06-05 5.2 - Adoption du règlement no 09-2026 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland désire faire la mise à jour de son règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 09-2023 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-06-06 5.3 - Avis de motion du projet de règlement no 10-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 12-2022

Monsieur le conseiller Simon Bissonnette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 10-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 12-2022. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2026-06-07 5.4 - Avis de motion du projet de règlement no 11-2026 modifiant le règlement de construction no 10-2022

Monsieur le conseiller Bruno Lacombe donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 11-2026 modifiant le règlement de construction no 10-2022. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2026-06-08 5.5 - Avis de motion du projet de règlement no 12-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Madame la conseillère Annick Patoine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 12-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2026-06-09 5.6 - Budget 2025 de l'OH Montmagny-Bellechasse en date du 13 mai 2026

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2026, daté du 13 mai 2026, de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse comme montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 11 792 \$ de la part de la Municipalité en date du 13 mai 2026. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2026-06-10 6.1 - Programme du Fonds régions et ruralité, travaux d'aménagement de la halte Village-relais

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland dispose d'un montant annuel dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) du Gouvernement du Québec qui est administré par la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour objectif de supporter des projets structurants pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle résolution doit être adoptée relativement au projet déposé dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), la résolution 2026-06-24 adoptée par le conseil municipal en avril dernier devant être bonifiée afin d'y apporter certaines précisions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant accréditée Village-relais et qu'elle doit procéder à l'aménagement d'une halte afin de recevoir convenablement les automobilistes et autres véhicules qui souhaitent s'y arrêter ainsi que d'installer le panneau officiel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite affecter une partie de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) pour couvrir en partie les dépenses liées aux travaux d'aménagement de la halte Village-relais au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, tel qu'exigé, s'inscrit dans une des priorités du cadre d'intervention de la MRC, de la façon suivante :

Priorité d'intervention :

Favoriser le rayonnement, l'attractivité et la rétention sur le territoire

Objectifs et actions :

- Positionner le territoire comme un milieu attractif;
- Consolider, développer et promouvoir des infrastructures récréotouristiques de qualité;
- Augmenter la fréquentation des équipements récréotouristiques du territoire.

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé, l'échéancier des travaux et le montage financier se résument ainsi :

Aménagement d'une aire d'arrêt localisée au 246, chemin Métivier, le long de la route 279, afin d'y intégrer les équipements relatifs à la halte Village-relais, notamment le panneau d'accueil et des espaces de stationnement. Le projet prévoit également la signalisation et l'amélioration de la lisibilité de l'entrée du terrain des loisirs afin de mieux définir l'accès vers le garage municipal et vers le parc municipal. Les travaux comprennent également l'aménagement d'une station de vidange.

Estimation du coût des travaux :

- Aménagement de la station de vidange : 5 500 \$
- Signalisation : 2 000 \$
- Aménagement du stationnement et de la halte Village-relais : 32 500 \$

Pour un montant total estimé de : 40 000 \$

Montage financier :

- Participation de la Municipalité : 8 000 \$
- Demande au Fonds régions et ruralité : 32 000 \$

Les principales étapes des travaux effectués en régie par les employés municipaux ainsi que leurs durées sont les suivantes :

- Implantation et préparation du chantier – 4 jours
- Travaux de réaménagement du stationnement – 7 jours
- Installation de la signalisation et équipements de la halte Village-relais – 4 jours
- Installation de la station de vidange – 7 jours
- Aménagement paysager et finition – 5 jours

Pour une durée de travaux de 5 semaines, débutant à la mi-juillet 2026 et se terminant à la fin août 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'affectation d'une somme de 32 000 \$ au Fonds régions et ruralité (FRR) aux travaux d'aménagement de la halte Village-relais au terrain des loisirs.

QUE le conseil en avise la MRC de Bellechasse avec la présente résolution aux fins de signature d'entente.

2026-06-11 6.2 - Développement phase #2 sur le boulevard Père-Brousseau, plan topographique et de lotissement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité débute ses démarches pour le développement de la phase #2 du secteur Père-Brousseau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il faut mandater une firme pour l'élaboration d'un plan topographique et un plan de lotissement pour bien connaître les possibilités de développement de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « AG 360 » au montant de 3 850.00 \$ plus les taxes pour la préparation d'un plan topographique et un plan de lotissement du secteur visé.

2026-06-12 6.3 - Opposition au projet de règlement concernant le gaz naturel

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé en avril 2026 un projet de règlement visant à modifier le cadre d'utilisation et de tarification du gaz naturel, notamment dans un contexte de transition énergétique;

ATTENDU QUE ce projet prévoit entre autres une réduction progressive de l'utilisation du gaz naturel fossile, incluant des restrictions dans les nouveaux branchements de bâtiments à compter d'octobre 2026;

ATTENDU QUE ce projet implique également une augmentation de l'intégration du gaz de source renouvelable, dont les coûts sont plus élevés et susceptibles d'être répartis sur l'ensemble des clients

ATTENDU QUE les impacts financiers anticipés soulèvent des préoccupations quant à la hausse des coûts énergétiques pour les entreprises, les institutions et les organisations du territoire;

ATTENDU QUE ces hausses de coûts pourraient affecter la compétitivité des entreprises de Bellechasse;

ATTENDU QUE des incertitudes demeurent quant aux modalités de tarification, aux impacts réels par catégorie de clientèle ainsi qu'aux capacités d'adaptation des entreprises;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de Développement économique Bellechasse souhaite assurer un développement économique durable, tout en tenant compte des réalités économiques des entreprises du territoire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration de Développement économique Bellechasse exprime son opposition au projet de règlement dans sa forme actuelle, considérant les impacts économiques potentiels et les incertitudes qui y sont associées;

QUE le conseil d'administration demande au gouvernement du Québec de :

- revoir les modalités d'application du règlement afin de limiter les impacts financiers sur les entreprises;
- clarifier les mécanismes de tarification et leurs effets selon les clientèles;
- s'assurer d'une transition énergétique réaliste, progressive et adaptée aux capacités du milieu économique;

QUE Développement économique Bellechasse transmette la présente résolution à :

- Monsieur Bernard Drainville, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Et en copie conforme à :

- Madame Christine Fréchette, Première ministre du Québec

- Madame Stéphanie Lachance, Députée de Bellechasse à l'Assemblée nationale

- Monsieur Luc Dion, Préfet de la MRC de Bellechasse

- Monsieur Jean-Pierre Bourque, Président de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins

- Aux maires des municipalités de la MRC de Bellechasse

QUE le conseil réitère son appui aux objectifs de transition énergétique du gouvernement, tout en soulignant la nécessité d'un équilibre entre ambition environnementale et compétitivité économique du territoire.

2026-06-13 6.4 - Bail emphytéotique avec Le Havre du Lac Vert, protocole d'entente

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu un bail emphytéotique avec l'organisme Le Havre du Lac Vert pour la gestion du site;

ATTENDU QUE certaines conditions et obligations doivent être inscrites dans un protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte le protocole d'entente déposé à la suite de la signature du bail emphytéotique entre la Municipalité et Le Havre du Lac Vert.

QUE M. Sébastien Bourget, maire et M. Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à ce protocole d'entente.

7 - SERVICE PUBLIC

2026-06-14 7.1 - Servitude en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. sur le lot 6 625 893

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. le 30 avril 2025, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connue et désignée comme le lot 6 625 893 du Cadastre du Québec (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUÉBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. contre une partie du lot 6 625 893 du Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

QUE le projet d'acte de servitude soumis est dûment approuvé par les présentes.

QUE Monsieur Vincent Drouin, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et TELUS

COMMUNICATIONS INC. ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

2026-06-15 7.2 - Approvisionnement en eau potable, remplacement de la pompe du puits #2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède 2 puits pour son approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la pompe du puits #2 a rendu l'âme après plus de 20 ans de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit procéder au remplacement de la pompe du puits #2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Turcotte » au montant de 28 340.00 \$ plus les taxes pour le remplacement de la pompe du puits #2.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Dépôt du rapport annuel 2025 de la bibliothèque municipale

Notre directeur dépose le rapport annuel 2025 des activités de la bibliothèque municipale.

2026-06-16 8.2 - Bibliothèque municipale, remerciements aux bénévoles 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à remercier chaque année les bénévoles de la bibliothèque qui atteignent une tranche de 5 ans de bénévolat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte une mention de remerciements pour les bénévoles suivantes pour l'année 2026 à madame Hélène Labonté pour ses 35 ans, madame Josée Thibeault pour ses 5 ans et madame Annick Patoine pour ses 5 ans;

QUE le conseil municipal exprime sa sincère reconnaissance pour leur dévouement et leur engagement.

2026-06-17 8.3 - Soutien financier pour favoriser les activités locales soulignant la présence et l'apport des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets est lancé dans le cadre de la Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE l'activité Mon village, ma famille! du Comité famille tenue le 13 juin 2026 est admissible à ce soutien financier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise Madame Johannie Pageau, coordonnatrice des loisirs, à signer et déposer pour la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, une demande d'aide financière de 1 000 \$ au soutien financier pour favoriser les activités locales soulignant la présence et l'apport des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes.

8.4 - Dépôt du bilan financier du souper remerciements aux bénévoles 2026

Notre directeur général dépose le bilan financier 2026 du souper remerciements aux bénévoles.

2026-06-18 8.5 - Demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, réfection d'un terrain de tennis et de pickleball

CONSIDÉRANT l'état de décrépitude de notre terrain de tennis et de pickleball qui dure malheureusement depuis trop longtemps;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'état des terrains, ceux-ci demeurent très achalandés;

CONSIDÉRANT les coûts élevés pour la réfection des terrains et que la Municipalité ne peut financer un tel projet en totalité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière gouvernementale importante pour la réfection de ces équipements sportifs et récréatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland autorise la présentation du projet de réfection d'un terrain de tennis et de pickleball au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par

les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland désigne Madame Karine Godbout, coordonnatrice aux installations sportives, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2026-06-19 8.6 - Panneau incendie pour l'aréna J.E. Métivier

CONSIDÉRANT QUE l'aréna a reçu la visite de l'assureur de la Municipalité au cours de la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'assureur mentionne que l'aréna doit être muni d'un panneau incendie pour être conforme aux normes;

CONSIDÉRANT QUE notre coordonnatrice aux événements, installations sportives et récréatives a procédé à une demande d'offre de services auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Vigil sécurité » au montant de 19 855.00 \$ plus les taxes pour l'installation d'un panneau incendie à l'aréna.

2026-06-20 8.7 - Demande au programme nouveaux horizons pour les aînés, bancs de parc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible au programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise notamment à améliorer la qualité de vie des aînés en soutenant des initiatives communautaires favorisant leur participation sociale et leur bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le Parc des Sœurs est un lieu de rassemblement naturel pour les aînés de la communauté, en raison de son accessibilité et de sa proximité avec des zones résidentielles fréquentées par les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de bancs de parc dans ce lieu permettra d'offrir aux aînés un espace sécuritaire et confortable pour le repos, la socialisation et la participation à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à favoriser l'inclusion sociale des aînés et encouragera leur présence active dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives visant à améliorer les conditions de vie des aînés et à reconnaître leur contribution à la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil dépose une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour l'achat de six (6) bancs de parc fixes et deux (2) bancs berçants;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise Madame Johannie Pageau à signer les documents relatifs à cette demande.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Demande de contribution financière exceptionnelle de la Coop Santé des Monts de Bellechasse

Le conseil a besoin davantage d'information pour prendre une décision éclairée pour cette demande.

2026-06-21 9.2 - Demande du tournoi de golf IPL Shoeller 2026

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal offre comme contribution au tournoi de golf d'IPL Schoeller 2026 un quatuor de golf pour l'amicale de golf de la Municipalité en 2027.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Salle de spectacle au Centre sectoriel des plastiques

- Habitations Rayon de Soleil

2026-06-22 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 27.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier